

# ECO-DELEGUES

## Composition au collège

Un délégué de classe peut également être éco-délégué.

L'Education Nationale demande même à ce qu'il y ait autant de délégués de classe que d'éco-délégués, dans une même classe.

Au collège Martin Nadaud, étant donné que nous sommes investis dans des projets en lien avec le développement durable depuis plusieurs années, via le groupe de travail développement durable de Mme PATIER et via les élèves du CVC. Nous avons décidé simplement de bien délimiter la participation soit au CVC soit aux éco-délégués (même si faire les deux est possible).

Ainsi, toute personne ayant pour attrait le développement durable et plus précisément le volet de l'écologie peut être éco-déléguée. Il suffit donc de se manifester auprès des délégués de classe.

Il est également important de se renseigner auprès de Mme PATIER, référente E3D (ou auprès du CPE si vous n'avez pas cette enseignante en SVT) pour faire partie du groupe de travail développement durable (les lundis de 13h à 14h).

Après avoir eu la liste de tous les volontaires pour être éco-délégués, nous pourrions élire nos représentants par niveau. Ces représentants seront amenés à participer au rayonnement de l'investissement du collège au-delà de l'école. Lorsque nos projets en lien avec le développement durable devront être présentés à l'extérieur, à la mairie par exemple. Ces représentants participent aussi aux réunions CESCE.

## Ses missions

Quatre missions essentielles :

1. Porter des projets à construire collectivement ;
2. Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs ;
3. Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation ;
4. Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades.